

---

## Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 23 mai 2013 à 15 heures au Corporate Support Office de la Société, square Marie Curie 40 à 1070 Bruxelles, Belgique

---

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice social clôturé au 31 décembre 2012.
2. Présentation du rapport du commissaire sur l'exercice social clôturé au 31 décembre 2012.
3. Communication des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2012.  
Les commentaires du Conseil d'Administration relatifs aux points 1, 2 et 3 ci-dessus sont repris dans la note d'information disponible sur le site Internet du Groupe Delhaize [www.groupedelhaize.com](http://www.groupedelhaize.com).
4. Approbation des comptes annuels statutaires au 31 décembre 2012, y compris l'affectation du résultat et approbation de la distribution d'un dividende brut de EUR 1,40 par action (\*).

**Proposition de décision :** approuver les comptes annuels statutaires au 31 décembre 2012, y compris l'affectation du résultat comme suit:

		EUR
Bénéfice de l'exercice social	+	410.473.779,05
Bénéfice reporté de l'exercice social précédent	+	866.160.002,48
Résultat à affecter	=	1.276.633.781,53
Affectation à la réserve légale	-	1.464,90
Dividende brut pour les actions	-	142.690.097,00
Solde du bénéfice à reporter	=	1.133.942.219,63

Par action, cela représente un dividende brut de EUR 1,40 (\*)

(\*) Ce montant peut fluctuer en fonction du nombre de warrants qui seraient exercés entre la date de la présente convocation et la date d'enregistrement relative au dividende. Le dividende sera payé aux propriétaires d'actions ordinaires à partir du 31 mai 2013 et aux propriétaires d'*American Depositary Shares* (ADRs) à partir du 5 juin 2013.

5. Décharge aux administrateurs.

**Proposition de décision :** donner décharge aux administrateurs de la Société pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2012.

6. Décharge au commissaire.

**Proposition de décision :** donner décharge au commissaire de la Société pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2012.

7. Nomination d'une administratrice.

**Proposition de décision :** nommer Madame Elizabeth Doherty administratrice pour une période de trois années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera invitée à approuver les comptes de l'exercice social 2015.

8. Indépendance d'une administratrice en vertu du Code belge des sociétés.

**Proposition de décision :** sur proposition du Conseil d'Administration, constater que Madame Elizabeth Doherty, dont la nomination comme administratrice est proposée jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera invitée à approuver les comptes de l'exercice social 2015, remplit les critères d'indépendance établis par le Code belge des sociétés pour l'évaluation de l'indépendance des administrateurs, et la nommer en tant qu'administratrice indépendante conformément aux critères du Code belge des sociétés. Madame Elizabeth Doherty répond aux critères fonctionnels, familiaux et financiers d'indépendance prévus par l'article 526ter du Code belge des sociétés. En outre, Madame Elizabeth Doherty a clairement indiqué et le conseil d'administration estime qu'elle n'entretient aucune relation avec une société qui pourrait compromettre son indépendance.

9. Rapport de rémunération.

**Proposition de décision :** approuver le rapport de rémunération inclut dans la déclaration de gouvernance d'entreprise du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2012.

10. Remboursement anticipé d'obligations, d'obligations convertibles ou de billets de trésorerie à moyen terme en cas de changement de contrôle de la Société.

**Proposition de décision :** conformément à l'article 556 du Code belge des sociétés, approuver la clause conférant aux porteurs d'obligations, d'obligations convertibles ou de billets de trésorerie à moyen terme que la Société pourrait émettre dans les 12 mois suivant l'assemblée générale ordinaire de mai 2013 en une ou plusieurs offres ou tranches, dont la ou les échéances n'excéderaient pas 30 ans et pour un montant équivalent à maximum EUR 1,5 milliard, le droit d'obtenir le remboursement ou le droit d'exiger le rachat de ces obligations ou billets de trésorerie pour un montant n'excédant pas 101% du principal et des intérêts échus et impayés de ces obligations ou billets de trésorerie, en cas de changement de contrôle de la Société, conformément aux termes et conditions de ces obligations ou billets de trésorerie. Chaque émission de ces obligations ou billets de trésorerie fera l'objet d'un communiqué de presse résumant la clause de changement de contrôle applicable et mentionnera le montant total des obligations et des billets de trésorerie déjà émis par la Société et soumis à la clause de changement de contrôle approuvée par cette résolution.

11. Pouvoirs d'exécuter les décisions des actionnaires.

**Proposition de décision :** approuver la décision suivante :

*"L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec la possibilité de sous-déléguer, pour exécuter les décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire et effectuer toute formalité nécessaire ou utile à cet effet."*

